



**CPAS  
OCMW**  
**Uccle-Ukkel**

## WE ARE HIRING

JOIN OUR TEAM

### Le CPAS d'Uccle recherche

D'un.e assistant.e social.e / conseiller.e énergie – Temps plein – au sein du service social quartier – Au barème BH de la fonction publique locale.

Contrat à durée indéterminé avec entrée en fonction à partir du 1 avril 2026

#### **Mission:**

Assurer la guidance et l'aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergies aux personnes les plus démunies.

#### **Profil d'entrée :**

#### **Diplôme requis :**

Diplôme de l'enseignement supérieur de type court : bachelier assistant social ou en écologie sociale ou équivalence belge  
**OU** un diplôme de bachelier (ou équivalence belge) à orientation sociale assorti d'une expérience utile de minimum 1 an.

#### **Compétences requises :**

- Capacités d'analyse des dossiers spécifiques énergie
- Capacités rédactionnelles
- Pouvoir anticiper et être proactif
- Avoir une bonne maîtrise des programmes Excel et Word
- Intérêt pour les économies d'énergie
- Compétences techniques en matière énergétique
- Compétences relationnelles et pédagogiques
- Esprit de collaboration
- Capacités d'intervention en public
- Curiosité
- Connaissance élémentaire écrite et orale de la seconde langue (Selon Art. 8 – 10).



#### **Adresse**

Chaussée d'Alsemberg 860,  
Uccle 1180



#### **Telephone**

02 370 75 11



#### **Intéressé.e ?**

Veuillez envoyer une lettre de motivation, votre CV ainsi qu'une copie de votre diplôme à l'attention de

**Monsieur Marc VANDENBERGHEN,  
secrétaire général du CPAS**

à l'adresse mail :  
**candidatures@cpasuccle.be**

### **Tâches principales:**

- Être le référent en matière d'application de l'Ordonnance Gaz/Electricité de la Région de Bruxelles-Capitale et de la systématisation des droits.
- Recevoir les personnes qui se présentent au CPAS et traiter leurs demandes relatives à l'énergie dans leur entiereté ; que ce soit les demandes liées à l'eau, au gaz à l'électricité ou au mazout.
- Conseiller les usagers sur leur consommation d'énergie
- Mettre en œuvre une mobilisation maximale des ressources des usagers afin qu'ils soient proactifs dans la gestion de leur situation
- Participer à la révélation des besoins généraux de la population aidée ;
- S'informer régulièrement des nouveautés et/ou changements en matière législative et réglementaire et les appliquer
- Animer des séances d'information
- Transmettre les informations nécessaires au bon fonctionnement des autres services
- Veiller notamment à la mise en règle des dossiers sur le plan administratif
- Rédiger des rapports, notes etc.
- Assurer le remplacement du(es) conseiller(s) énergie absent(s)
- Veiller à sa propre formation et à utiliser les méthodes les plus adaptées aux besoins des demandeurs d'aide
- Assurer toutes tâches utiles à l'exécution de la mission.
- Établir des contacts privilégiés avec Brugel, IBGE , Info Gaz-élec, la cellule « code du logement » de la Région Bruxelloise ...
- Participer aux réunions d'équipe

*!! Les candidatures incomplètes ne seront pas retenues !  
Merci de préciser le n° de référence de l'offre  
et/ou l'intitulé du poste avec service concerné.*

## Nous proposons :

- \* Un travail qui a du sens et la stabilité de l'emploi propre aux pouvoirs publics ;
- \* Un contrat à durée indéterminée à temps plein (37h30 /semaine) ;
- \* Respect de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée :
  - o **Régime de congé attractif** : (38 jours à minima) via congés annuels + jours extra-légaux+ jours compensatoires à l'horaire d'été + jours congé sans solde ;
  - o **Horaire souple** selon le service et possibilité de prendre des congés en heure ;
  - o **Télétravail structurel** – 1 jour/semaine + possibilité d'effectuer du télétravail occasionnel à raison de max 2 jours/mois pour toutes les fonctions qui le permettent avec mise à disposition du matériel adéquat ;
- \* Des avantages financiers :
  - o Salaire conforme aux barèmes des pouvoirs locaux de la Région de Bxl-Capitale - Niveau BH1. À titre indicatif rémunération mensuelle brute de 3.033,73€ sans ancienneté et 3.375,03€ pour 5 ans d'ancienneté.
  - o Une **ancienneté valorisée** : prise en compte de l'intégralité de l'ancienneté du secteur public ainsi que du secteur privé pour autant que cela puisse être utile à la fonction (moyennant remise attestation probantes)
  - o **Titres repas** (valeur faciale de 8€) ;
  - o Allocation de fin d'année ;
  - o Une **intervention dans les frais de transport** (Gratuité STIB et remboursement de 80% pour les autres transports en commun) ;
  - o **Indemnités vélo ou piéton**
  - o **Prime de bilinguisme** (250,71€ brut / mois) sur présentation des certificats Selor – connaissances écrite et orale élémentaire) ;
- \* Autres avantages :
  - o **Un large éventail de formations** spécifiques, individuelles et/ou collectives ;
  - o Assurance hospitalisation à des conditions avantageuses ;
  - o Constitution d'une pension complémentaire (2<sup>ème</sup> pilier) ;
  - o Intervention dans les voyages scolaires
  - o Réductions et avantages octroyés dans certains commerces ucclois ;
  - o Aide et avantages d'accès aux plaines de jeux et crèches communales.
  - o Possibilités d'évolutions de carrière
  - o Une grande facilité d'accès :
    - Gare Uccle Calevoet (+De Lijn)
    - Tram/bus : 4/18/43/97/82/98 »



CPAS d'Uccle | OCMW van Ukkel  
Administration Centrale | Centraal bestuur

860 Chaussée d'Alsemberg - Alsembergsesteenweg | 1180 Uccle-Ukkel  
Tel 02 370 75 11 | IBAN BE38 0000 0259 7172 BIC BPOTBEB1  
[www.cpasuccle.brussels](http://www.cpasuccle.brussels) | [info@cpasuccle.be](mailto:info@cpasuccle.be)  
[www.ocmwukkel.be](http://www.ocmwukkel.be) | [info@ocmwukkel.be](mailto:info@ocmwukkel.be)



**CPAS**  
**OCMW**  
Uccle-Ukkel